

l'Amérique latine et pour l'Europe et, en 1975, il a participé aux travaux de la Commission de la condition de la femme, de la Commission des sociétés transnationales et de la Commission de statistique.

Septième session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU

La résolution sur les relations économiques internationales et sur le développement qui a été adoptée le 16 septembre par la septième session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies a été d'une grande portée pour les relations entre pays développés et pays en voie de développement. Contrairement à la Déclaration et au Programme d'action de la sixième session spéciale, la résolution ne porte aucun jugement de valeur sur les systèmes économiques ou les motivations nationales. Elle substitue à l'expression générale d'une volonté des propositions concrètes et des initiatives précises. De plus, fait de la plus haute importance, dans les négociations sérieuses qui ont eu lieu et où ils se sont réellement livrés à des études approfondies, tous les intéressés ont dû faire des concessions pour s'entendre sur un document à la fois progressif et responsable. Cette réalisation traduit un changement fondamental de climat et d'attitude, notamment de la part des pays industrialisés.

Le document demande l'infléchissement du système mondial des échanges commerciaux et des paiements en faveur des pays en voie de développement. C'est ainsi que ceux-ci bénéficieraient tout particulièrement de diverses mesures touchant le commerce, les finances et les institutions, ainsi que de programmes visant à hâter, dans leur intérêt, le processus de la transmission des techniques, l'industrialisation et la rationalisation de la production et de la distribution des aliments et des ressources. Le document demande, en conséquence, la réorganisation des organismes économiques et sociaux de l'ONU.

Réforme de structure

En vue de la septième session spéciale, l'Assemblée générale a confié à un groupe d'experts, à la fin de 1974, le soin d'effectuer une étude destinée à mettre l'ONU pleinement en mesure de traiter des problèmes de la coopération économique internationale dans une

perspective d'ensemble. Dans son rapport intitulé: «Une nouvelle structure de l'ONU pour la coopération économique mondiale», le groupe d'experts présente des propositions imaginatives et constructives dans le dessein, entre autres, de renforcer le rôle du Conseil économique et social, d'améliorer les services de soutien du secrétariat, d'établir des mécanismes de consultation nouveaux et plus efficaces et de simplifier le mode d'activité de l'ONU.

La résolution 3362 de la septième session spéciale prévoit l'établissement d'un comité spécial sur la restructuration des secteurs économique et social du système de l'ONU. Ce comité doit étudier le rapport du groupe d'experts ainsi que les délibérations des autres organismes de l'ONU à propos des remaniements de structures, notamment, les délibérations de la CNUCED IV qui doit avoir lieu à Nairobi en mai 1976. Le Canada attache une importance toute particulière à la tâche du comité spécial, aux travaux duquel il prendra une part active.

Institutions spécialisées

Une part importante du travail des Nations Unies se fait au sein des institutions spécialisées dont les activités, qui sont principalement de nature technique, retiennent moins l'attention, parfois, que les activités politiques de l'ONU. En 1975, le Canada n'a pas cessé d'apporter son soutien à ces institutions, ainsi qu'en témoigne ce bref résumé:

À la dix-huitième *Conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*, le Canada a réaffirmé sa conviction que le développement agricole et rural constitue un des problèmes les plus urgents qui se posent au monde d'aujourd'hui, en appuyant la candidature, au poste de directeur général, d'un Canadien dont la compétence technique et l'expérience, en matière de développement agricole, sont exceptionnelles. Le candidat canadien, le Dr W. David Hopper, président du Centre de recherches pour le développement international, est arrivé deuxième au premier tour de scrutin, mais ne disposant pas d'un appui suffisant pour être élu, il s'est retiré. M. Édouard Saouma, représentant du Liban, a été élu à l'unanimité, au second tour.

Le Canada n'a pas cessé d'apporter son soutien au Programme alimentaire mondial et ceci, à chaque étape de son évolution. Se